



**PRÉFET  
DE LA SARTHE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction Départementale de l'Emploi,  
du Travail et des Solidarités  
Pôle inclusion sociale et intégration**

Le Mans, le 27 mai 2021

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL du 27 mai 2021

**Objet de l'arrêté** : relatif au calendrier prévisionnel de l'appel à candidatures aux fins d'agrément de 4 mandataires judiciaires à la protection juridique des majeurs exerçant à titre individuel pour le département de la Sarthe.

Le Préfet de la Sarthe  
Chevalier de la Légion d'honneur  
Chevalier de l'Ordre national du Mérite

**VU** le code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L 312-5, L 472-1-1 et L 472-5-1 ;

**VU** le code civil, notamment son article 450 ;

**VU** le schéma régional de la protection juridique des majeurs et des délégués aux prestations familiales de la région des Pays de la Loire 2015-2020 ;

**VU** le décret du 5 février 2020 nommant M. Patrick DALLENNES préfet de la Sarthe ;

**VU** arrêté n°2020/SGAR/DRDJSCS/708 en date du 4 décembre 2020, par lequel Monsieur le préfet de la région Pays de la Loire a arrêté le nouveau schéma régional MJPM 2020-2025 qui définit les orientations et les axes de travail pour les cinq prochaines années ;

**VU** l'accord relatif au calendrier prévisionnel de l'appel à candidatures de Mme Lucia HUBLE, substitut du Procureur la République près le tribunal judiciaire du Mans, notifié par son courriel du 7 décembre 2021 ;

**CONSIDÉRANT** que l'appel à candidatures publié le 15 avril 2021 n'a donné lieu à aucun agrément ;

**SUR** proposition de M. le Directeur départemental de l'emploi, du travail et des solidarités de la Sarthe ;

## ARRÊTE

### Article 1 :

Le calendrier prévisionnel de l'appel à candidatures aux fins d'agrément de 4 mandataires judiciaires à la protection des majeurs exerçant à titre individuel pour le département de la Sarthe est ainsi fixé :

Publication prévisionnelle des avis d'appel à candidatures	Nombre de mandataires judiciaires susceptibles d'être agréés	Catégorie de mesures de protection
<b>Décembre 2021</b>  Dates prévisionnelles pour le dépôt des dossiers :  Du 20 décembre 2021 au 20 février 2021.	4 mandataires : <ul style="list-style-type: none"><li>- 1 poste qui n'avait pas été pourvu lors des appels à candidatures de 2020 et de 2020,</li><li>- 2 postes pour remplacer deux cessations d'activité prévues fin 2021, non pourvus lors de l'appel à candidatures de 2021,</li><li>- 1 poste pour le remplacement d'un mandataire en arrêt maladie depuis septembre 2021.</li></ul>	Mandat spécial auquel il peut être recouru dans le cadre de la sauvegarde de justice, la curatelle et la tutelle.

### Article 2 :

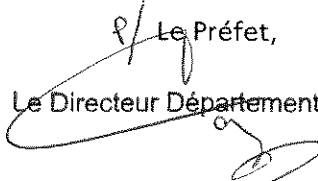
Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de la Sarthe.

### Article 3 :

Une ampliation du présent arrêté sera notifiée au Procureur de la République près le tribunal judiciaire du Mans.

### Article 3 :

Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Sarthe et le Directeur Départemental de l'emploi, du travail et des solidarités de la Sarthe sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

R/ Le Préfet,  
Le Directeur Départemental  
  
Patrick DONNADIEU